

Regroupement annuel des formatrices et formateur de l'IPAM

PROGRAMME

Les vendredi 10 et samedi 11 novembre 2023 à BUHL

• Jour 1 : Le vendredi 10 novembre 2023 de 13h00-19h00

- **Réflexions sur le Module 2 : Échanges de pratiques**
 - La préparation du module 2
 - L'animation du module 2
 - Les outils complémentaires du module 2
 - Les écueils
- **Aspect tarifaire de nos formations**
- **Soirée de travail du séminaire**
 - Présentation de quelques outils d'impact by Sylvie
 - Présentation du jeu du cadre by Audrey

• Jour 2 : Le samedi 11 novembre 2023 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Matinée :

- **Partie statutaire de l'IPAM**
 - L'avenir de l'IPAM
 - La charte de l'IPAM (Annexe 1)
 - Le site internet de l'IPAM
 - Le dépôt de la marque IPAM à l'INPI

Après-midi :

- Le livre
- Travail sur les fondamentaux de l'Approche-médiation
- Choix des thèmes et dates des ateliers en visio
- Choix de date et lieu pour la prochaine rencontre annuelle des formatrices et formateur de l'IPAM



Regroupement annuel des formatrices et formateur de l'IPAM

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Les vendredi 10 et samedi 11 novembre 2023 à BUHL

Vendredi 10 novembre 2023

Personnes présentes : Michèle, Audrey, Béatrice, Christiane, Dominique, Marie, Marine, Marjorie, Sylvie

Dans un premier temps, nous prenons ensemble des nouvelles de Cécile à qui nous pensons fort !!!!

1) Réflexions sur le module 2 : Échanges de pratiques

- La préparation du module 2
- L'animation du module 2
- Les outils complémentaires du module 2
- Les écueils

→ La préparation du module 2

Christiane, Marie et Cécile : définition d'une date limite pour l'envoi de l'expérimentation, si besoin 1 rappel est fait aux stagiaires, envoi de documents et d'images (pour communiquer que l'on garde le contact). En fonction des retours on remplit un tableau en classifiant en fonction de la méthode. On réfléchit aux exercices ensemble et on déroule tout le processus sur les deux jours. On doit souvent retravailler l'objectif commun. On ajuste en fonction de leurs attentes lors du tour de table aussi.

Béatrice et Marjorie : identiquement aux alsaciennes. Alternance exercices écrits et jeux de rôle.

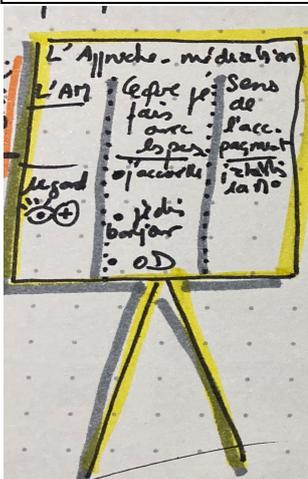
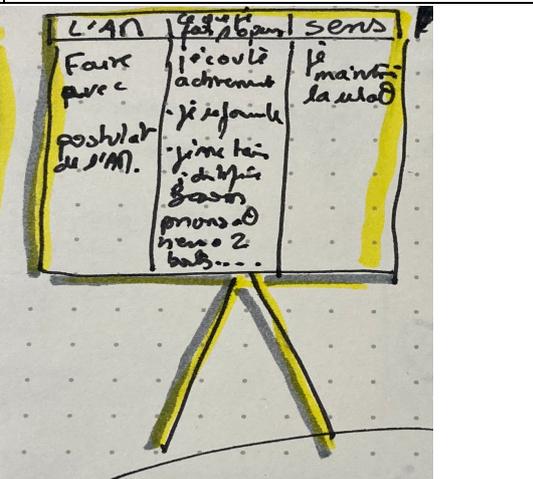
Marine : Toutes les formations sont animées individuellement. Temps au module 1 consacré à parler du module 2 et de l'attendu des expérimentations. Ne relance jamais les personnes entre les deux modules, les personnes s'autodéterminent. Ensuite 3 lectures des situations : lecture rapide dans un 1^{er} temps, puis plus tard 2^e lecture au ressenti (donne un titre à cette situation), puis 3^e lecture. Fait un tableau assez similaire aux autres. Fait toujours un exercice sur le CADRE. Prépare rajout théorique en fonction des situations.

Audrey : à la fin du module 1 elle lit tout le livret avec les stagiaires, puis présente le module 2. Fait une relance entre les 2 sessions. Lit aussi d'abord en diagonale, puis les lit pour préparer le module 2. Dans la colonne à travailler, elle a déjà une idée de l'exercice. L'ordre n'est pas du côté du processus mais de la teneur des situations. Elle met plus l'accent sur une étude individuelle des situations et moins sur le processus, contrairement aux alsaciennes et Marjo/Béa. Elle donne les situations de tout le monde à tout le monde, elle numérote l'ordre des situations.

Sylvie : se souvient des stages avec Pierrette qui reprenait chaque étape du grand jeu de rôle en les jouant elle-même.

→ L'animation du module 2

Audrey reprend de manière participative la méthodologie de l'Approche-médiation en faisant un tableau. Au centre elle indique ce que les professionnels disent faire. Ensuite elle regarde avec eux à quoi cela correspond en Approche-médiation et quel est le sens de ce qu'ils font. Cela peut durer 1h. Puis lecture par tous de la situation de tous les stagiaires, et identification des réussites au regard de l'A-m.

Approche médiation	Ce que je fais avec les personnes	Sens de l'accompagnement
		

Marjo et Béa : commence toujours par le casse-tête, déroulement de la méthodo avec les exercices en fonction de l'ordre.

Christiane Cécile et Marie : idem que Béa et Marjo.

Marine : Casse-tête pour rappel de la méthodologie puis distribution des situations à tout le monde. Essaye de traiter les situations en suivant l'ordre de la méthodologie. Apport éventuel d'exercice comme le cadre ou les axiomes de la communication. Alternance des supports.

→ Les outils complémentaires du module 2

Béatrice et Marjorie ; Marie et Christiane : [La vidéo du père chez le juge](#)

Audrey et Marine : [Le jeu du cadre](#)

Michèle : souligne que c'est très intéressant de faire des groupes de « pères », des groupes de « mères » pour percevoir les besoins des personnes.

 **Les outils seront mis à disposition sur le site de l'IPAM dans l'espace ressources réservé aux collaboratrices et collaborateur.**

→ Les écueils

- Quand il y a trop peu de retours

Les formatrices utilisent plusieurs moyens :

- effectuer une relance
- utiliser des situations issues d'autres modules
- demander à l'oral leur questionnements
- apporter des exercices ou du contenu pédagogique supplémentaires
(Marie envoie l'exercice de Laurent sur les inférences)

- **Quand il y a « trop » de retours**

Les formatrices utilisent plusieurs moyens :

- proposer un travail en sous-groupe par situations
- regrouper des situations qui se ressemblent
- si des personnes sont du même service, faire une situation commune

- **Quand les retours sont « trop mous »**

Les formatrices posent des questions pour relancer...

- **Quand les retours sont « trop bons »**

Les formatrices apportent d'autres supports pour aller plus loin.

(Exercice du grand méchant loup (Audrey))

2) Aspect tarifaire de nos formations :

Audrey, Béatrice et Marjorie : Réalisent un devis pour 5 journées de formation et 1 journée de préparation plus 1 livret par stagiaire inclus.

Audrey et Marine : Peuvent proposer 2 types de devis :

- 1- **Forfait tout compris*** pour 12 stagiaires et 1 formatrice : 1 100€ la journée, soit 5 500€ pour l'ensemble de la formation, soit 458 euros par stagiaire.
- 2- **Forfait tout compris*** pour 12 stagiaires et 2 formatrices : 1 700€ la journée soit 8 500€ pour l'ensemble de la formation, soit 708€ par stagiaire.

**Ces forfaits comprennent les 5 journées de formation + les livrets remis aux stagiaires + les frais annexes (déplacements, repas, hébergement) et ce quel que soit l'endroit géographique de la formation.*

Sylvie : Précise que la CAF consacre un montant maximum de **1 100€ ttc** frais inclus pour 12 personnes avec 1 formateur.

Béatrice et Marjorie : Proposent un tarif plancher minimum (si pas d'hébergement) de **1 400€ la journée de formation à 2 formatrices**. Si c'est plus loin, elles ajoutent au périmètre géographique leur frais de déplacement et d'hébergement.

Marie, Cécile, Christiane : Proposent un devis global de **1 300€ par jour pour 12 stagiaires et 2 formatrices**. Elles expliquent pouvoir passer à 1 400€ sans problème...

Dominique : Pour information il précise qu'il demande 850€ par journée (6h) de GAP.



Nous avons la même certification, nous proposons la même formation mais certaines animent seule et d'autres à deux. Cela peut poser un problème au commanditaire qui peut ne pas comprendre...Il est donc Important de communiquer sur cette question en cas de demandes multiples.

SOIRÉE DE SÉMINAIRE

Le vendredi 10 novembre 2023 à BUHL

BELLE PRÉSENTATION DE SYLVIE DE QUELQUES OUTILS D'IMPACT !

Nul besoin de plus de mots, c'est impactant donc on s'en souvient 😊

LE CADRE

(La bille et le plateau)



LES ÉMOTIONS

(L'eau agitée qui devient trouble)



LA CHARGE MENTALE

(Le café dans le verre d'eau)



L'ESTIME DE SOI

(L'envoi de boules et le choix à faire)



+ le jeu du cadre présenté par Audrey (fiche avec plus de détails à venir dans les outils ressources) 😊

L'AVENIR DE L'IPAM :

- Que peut-on se donner comme garantie que nous restions dans les incontournables du modèle Approche-médiation tout en acceptant de rester ouvert à de nouvelles façons de faire ou de dire ?
- Comment va fonctionner l'IPAM avec l'éloignement de Michèle ? Qui doit être garant après Michèle ?



Soit Michèle « adoube » une « fille spirituelle » pour être garante, soit c'est le collectif ensemble qui essaye de garder l'essence de l'Approche Médiation. La seconde option semble plus risquée car Michèle pense que c'est plus difficile de se questionner entre pairs et parfois il est nécessaire de trancher. A chaque « écart » souhaité il faut et il faudra en interroger le sens profond du changement et vérifier que l'on reste dans la substantifique moelle du modèle. Ce n'est pas une question de confiance, parfois on n'a même pas conscience de s'écarter du modèle et l'idée est de définir un garant des incontournables.

→ Quel serait la fonction du ou des garants ?

- Le ou les garants doivent proposer, chaque fois que « nouveau » se profile de prendre un temps pour questionner, s'interroger collectivement : à quel besoin répond-il ? quel sens va prendre ce « nouveau » ? quel « plus » apporte-t-il ?
- En parallèle le ou les garants doivent être vigilants à la préservation de la « substantifique moelle » du modèle.
- Il est important que ces temps de réflexion soient vécus comme une « mise au travail » de tous pour avancer sans faire du surplace et non comme un contrôle !

→ Qui serait plus « légitime » à être ce ou ces garant.s ?

- Un échange s'ensuit entre nos duos plus « classiques », Dijon et l'Alsace, et notre duo plus novateur, les nordistes ! Que serait le plus à même d'assurer cette fonction de « garant » ? Les « classiques » ou les « novatrices » ?
- Et si ce n'est pas le groupe en entier combien de personnes ? 2 ou 3 ?

→ Remarques supplémentaires issues des échanges

- la question se pose d'autant plus si on ouvre le groupe
- les traces écrites sont importante
- le garant doit-il être missionné de manière temporaire ? Garant « tournant » ?

i Au final l'option d'un trio semble se dessiner et est retenu. Ce groupe serait « légitime à trancher » si besoin. De plus il pourrait y avoir un trio tournant tous les deux ou trois ans ? Le trio peut être désigné en expérimentation. La proposition est de définir ce trio pour le mois de décembre 2023. Chaque équipe (Nord, Dijon, Alsace) s'engage à donner un nom pour démarrer avant fin décembre.



Sur l'éventuelle ouverture du groupe, Marie pose la question « d'ouvrir pour quoi faire », dans quel but ? Développer l'approche médiation et l'esprit sur tout le territoire ou répondre à une demande croissante de formation ?

- **La charte de l'IPAM :**

Différentes remarques sont faites pour améliorer la charte notamment d'y rajouter la définition de l'Approche-médiation. Ces propositions sont validées par le collectif. La charte mise à jour est jointe en annexe de cette synthèse.



Il conviendra de la rééditer et de la signer à nouveau.

- **Le site internet de l'IPAM :**

→ Le site est mis à jour régulièrement par marine dès qu'elle reçoit les informations nécessaires et notamment :

- les lieux de formation
- les dates de formation en inter
- les outils pour l'espace ressources

→ Dès qu'une demande arrive sur le site de l'IPAM, marine en informe le collectif en transférant le mail.

→ Rappel concernant les coûts relatifs au site internet : Il y a le **forfait wix du site** : 336 euros tous les 2 ans, le **domaine** hébergeant le site internet : 17,94 euros tous les ans et **l'adresse mail** : 74,88 euros tous les ans.

Aujourd'hui nous sommes 10 personnes à supporter ces coûts ce qui, sans augmentation quelconque, reviendra à :

- 9,20 € / personne en 2024
- 42,88 € / personne en 2025
- 9,20 € / personne en 2026
- ...

En 2024, Marine reportera sur le « pot commun » lors des prochains paiements, les participations 2023 de Marie claire, Nathalie et Muriel.

Pour information il s'agit d'un montant de 49,66 € soit 4,9 € par personne.

(34,7 € pour Nathalie, 7,48 € pour Muriel, 7,48 € de Marie-Claire). Ces éléments peuvent être consultés sur le site internet espace ressources.

→ En 2024, cela reviendra donc à 14,10 € par personne (9,20 € + 4,9 €).

- **Le dépôt de la marque IPAM à l'INPI :**

A la demande de Michèle et compte tenu de l'augmentation du coût du dépôt de la marque IPAM à l'INPI (330 euros en 2023 pour une durée de 10 ans – renouvelable en novembre 2033), le collectif décide de diviser cette somme entre toutes et tous, soit 30 euros par personne.

Paieement effectué à Michèle le 11 novembre 2023 :

Béatrice	Christiane	Magalie	Dominique	Marine	Marjorie	Audrey	Sylvie	Marie	Cécile
									

- **Le livre :**

- L'ensemble du livre doit être prêt pour le 20 décembre.
- L'ouvrage sera au prix moyen de 10/12€ et comportera environ 100 pages.
- Il devrait comporter une préface d'une magistrate.



Un livre vient de sortir : « La médiation familiale en pratiques » (sous la direction de Nicolas Amadio) dans lequel a collaboré Michèle Savourey.

- **Les fondamentaux de l'Approche-médiation :**

Michèle pose une question : « De notre point de vue, quels sont les déplacements majeurs que doivent faire les travailleurs sociaux en Approche médiation (hors posture, regard, pratique) ? »

- Marine reprend le propos d'un stagiaire qui lui a plu : « *On apprend à aimer des gens détestables* »,
- Sortir du jugement, se défaire de ses certitudes, apprendre à douter...
- Considérer que le travail au temps est possible. Construire un parcours d'accompagnement dans le temps.
- Accepter de ne pas savoir.
- Se redonner du pouvoir d'agir et en redonner aux parents.
- Travailler avec les besoins
- Mieux identifier la chaise dans laquelle je suis assise, mieux identifier la tenue de la mallette.
- Ne pas faire problème = solution

Une discussion se poursuit autour de la définition de l'objectif commun en PE : attention les professionnels n'élaborent pas l'objectif avec les parents quand il y a danger !

Michèle nous invite à regarder comment on présente les choses en formation, laisser murir et y revenir. Puis un échange mail par la suite invite Michèle à repréciser ce point de la méthodologie :

Proposition de Michèle, extrait des échanges de mails

1) Pour les professionnels de la PE l'évaluation de la situation de l'enfant est une tâche très fréquente. IL s'agit de mettre en exergue les éléments de danger qui justifient leur intervention ou la poursuite de leurs actions. Pour ce faire l'Approche-médiation les invitent à partir de leurs observations et la nature des troubles présentés par l'enfant à repérer les **besoins essentiels pour leur développement qui sont "non satisfaits"** et uniquement ceux-là. C'est à partir de ces besoins que le travail avec les parents va s'engager. Bien évidemment cette phase d'évaluation va se faire en associant parents et jeune mais le "diagnostic" du professionnel reste prévalent à ce stade. A l'écoute des parents il s'agira de "donner du poids" à leurs propos, à leurs attentes, à leurs difficultés, à leurs oppositions même mais en gardant "le cap" des besoins non satisfaits.

2) Ensuite le professionnel va discerner un **premier objectif de changement à travailler** avec la famille qui lui paraît s'imposer en fonction de ce qu'il a "diagnostiquer" et entendu des parents (objectif le plus urgent ? le plus accessible ? le plus attendu ? ... ?). Il va alors problématiser cet objectif dans une formulation qui tient compte à la fois du changement espéré pour l'enfant **et** de la teneur des propos des parents. Cette formulation doit être au plus juste pour tous et il va la faire valider par les parents.

3) Nous avons l'objectif validé par tous. L'étape des besoins peut commencer. C'est là maintenant en fonction de cet objectif concerté que les propos, les attentes...des parents vont pouvoir être traduits en termes de **besoins à satisfaire pour eux...**

4) Et avec l'ensemble des besoins à satisfaire...vous connaissez la suite !!

« Je demande instamment à tous celles qui vont donner des formations d'ici l'atelier de mars d'essayer de respecter scrupuleusement ces consignes pour les expérimenter et de bien noter vos remarques et questions. Cela nous permettra d'avoir de la matière pour échanger puis affiner si besoin (comme le bon fromage !!) »
Michèle

- **Les prochains ateliers de l'IPAM en visio :**

- le lundi 4 mars de 18h à 20h : Poursuite de la réflexion sur l'évaluation du danger
- le vendredi 7 juin de 18h à 20h

- **Le prochain séminaire IPAM**

Les 22,23 et 24 novembre 2024 à ARRAS !!!





Charte de l'IPAM

Actualisée lors de la réunion statutaire du 11 novembre 2023

L'IPAM* a pour objet de faire connaître et développer l'Approche-médiation.**

L'Approche-médiation est un modèle d'intervention créé par Michèle Savourey et Pierrette Brisson qui s'inspire de l'esprit et du processus de médiation familiale.

L'IPAM regroupe l'ensemble des médiateurs et médiatrices familiales diplômées d'État, formé.e.s complémentirement par Michèle Savourey à l'animation des stages Approche-médiation. Ces professionnels ont reçu une attestation de formation qualifiante afin de pouvoir attester de leurs compétences en la matière.

En signant la charte, les membres de l'IPAM s'engagent d'une part à en partager et promouvoir l'esprit et les valeurs, et d'autre part à respecter les engagements suivants :

Je soussigné.e m'engage à :

- Faire référence à l'IPAM et à Michèle Savourey, dans mes contacts, dans mes écrits, dans mes livrets pédagogiques, durant les formations et chaque fois que nécessaire.
- Être présent.e à la réunion annuelle statutaire de l'IPAM.
- Informer la personne en charge de la gestion du site, de toutes les actions que j'engagerai en lien avec l'Approche-médiation (formations, actualités, promotions...).
- Participer financièrement à toutes dépenses engagées pour l'IPAM, en particulier pour la gestion du site internet (Domaine, forfait, adresse mail). Les dépenses sont décidées à la majorité des membres présents à la réunion statutaire.
- Développer l'Approche-médiation au moyen des documents élaborés ensemble (plaquettes, fiches pédagogiques...)
- Ne pas diffuser le livret pédagogique hors stagiaire.
- Solliciter l'accord préalable de Michèle Savourey pour tout projet nécessitant des adaptations particulières du modèle.
- Pour tout projet ou demande de formation hors de mon secteur géographique, informer ou consulter le ou les formatrices et formateur de l'IPAM qui y sont implantés.
- Rester en lien avec les membres de l'IPAM tant que je dispenserai des formations se référant au modèle de l'Approche-médiation.

Cette charte pourra évoluer par un vote majoritaire du groupe de formatrices et formateur présent.e.s à la réunion statutaire. J'en ai été informé.e, en conséquence je sais que je pourrai être invité.e à la ratifier et à la signer de nouveau.

Le respect des termes de la charte repose sur l'engagement personnel et sur nos principes éthiques fondés sur la confiance.

Les formateurs et les formatrices qui ne respecteraient pas les termes de la charte ont été informé.e.s qu'ils ou elles ne pourront plus se réclamer de l'IPAM ni utiliser la méthodologie spécifique de l'Approche-médiation, ni le livret pédagogique.

Ratifiée et signée le.....

* L'Institut de Promotion de l'Approche-médiation est une marque déposée et réservée depuis 2013 à l'Institut National de la Propriété industrielle, par Michèle Savourey qui en est l'administrateur. Le dépôt de marque a été renouvelé le 15 novembre 2023 pour une durée de 10 ans.

****Définition de L'APPROCHE-MÉDIATION**

Selon Michèle SAVOUREY et Pierrette BRISSON

Modèle d'intervention en protection de l'enfance ou de la jeunesse qui, adaptant l'esprit et le processus de médiation, renforce l'implication des familles dans la résolution de leurs difficultés ainsi que dans la mise en œuvre des changements nécessaires pour assurer la protection et la prise en compte des besoins de leur enfant.

L'Approche-médiation s'applique dans tout contexte professionnel de prise de décisions où les enjeux relationnels entre les intéressés sont de première importance, ceci en favorisant la participation et l'engagement de ces derniers afin de parvenir à des solutions consensuelles.

En Approche-médiation, l'intervenant, de par ses fonctions spécifiques à assumer, n'agit pas en tant que "médiateur" ne pouvant être garant des principes de confidentialité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance propres à la médiation, et ce quel que soit son niveau de qualification dans ce domaine.